



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-10-2025 /

Dossier complet le : 17-10-2025 /

N° d'enregistrement : 006484/KK P

1 Intitulé du projet

Reprise et développement du camping du Rocher du Glaisy - Notre Dame Du Pre (73600)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

STUGA

Raison sociale

SAS STUGA

N° SIRET

89234837600013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

OBERBILIG

Prénom(s)

Camille

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42. Terrains de camping et caravanage, 42A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite a une demande de la communauté de communes Coeur de Tarentaise, la SAS STUGA reprend la gestion du camping communal du rocher du Glaisy situe sur la commune de Notre-Dame-du-Pre (Savoie) pour le developper. Le projet vise a reamenager et monter en gamme le camping du Rocher du Glaisy, par la creation de nouveaux hebergements touristiques legers et integres dans leur environnement. Il prevoit notamment : - la construction de 9 ecolodges en bois (18 a 36 m² chacun, soit environ 300 m² de surface de plancher au total), implantes sur pieux vissees afin de limiter les terrassements et l'artificialisation des sol, pour des nuits insolites - la construction d'un batiment logistique destine au stockage, a la preparation et a la gestion des activites du camping Pas de demolition prevue mais une mise a jour du reseau d'assainissement (passage des sanitaires en toilettes seches a separation -suppression des eaux noires-, produits biologiques pour les douches et limitation de l'usage de l'eau, phytoepuration pour les eaux grises)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de diversifier et valoriser l'offre d'hebergement touristique du camping du Rocher du Glaisy, tout en conservant son caractere naturel et forestier. Plus specifiquement, le projet vise a : - offrir un confort accru aux pratiquants d'escalade et aux vacanciers, en lien avec les 200 voies d'escalade du site et les activites de pleine nature (ete et hiver) - proposer des hebergements insolites, reversibles et a faible empreinte ecologique, demontrant qu'il est possible d'habiter dans un habitat leger, beau, confortable et sobre en ressources et en energie - renforcer l'attractivite touristique quatre saisons de la commune en completant l'offre existante (tentes montees, mini-logements bois, petite epicerie) - developper un camping nature exemplaire en matiere d'education a l'environnement et de sensibilisation des clients au respect des ressources et a la sobriete energetique - ameliorer la gestion et l'exploitation du site grace a un batiment logistique adapte et des reseaux modernises. Le projet s'inscrit ainsi dans une logique de tourisme durable, conciliant developpement economique local et respect de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier se déroulera en deux étapes : - 2026 (phase 1) : réalisation des réseaux VRD au printemps, puis construction du bâtiment logistique et de 4 ecolodges au printemps-été, pour une ouverture à l'automne 2026. - 2028 (phase 2) : construction des 5 ecolodges restants (durée d'env. 6 mois d'avril à octobre). Les pieux vissés limiteront les terrassements et l'artificialisation des sols. Les emprises seront réduites à l'emprise immédiate des bâtiments et réseaux (passage des réseaux sous les pistes existantes principalement) Zone de stockage temporaire du matériel près du futur bâtiment d'accueil (zone déjà déboisée) Les incidences attendues sont limitées : - bruit et poussières ponctuels liés aux engins légers, - gestion des eaux de ruissellement à surveiller, - impact faible sur les sols et la végétation grâce au choix constructif, - déchets de chantier modestes et orientés vers des filières agréées. Des mesures d'évitement et de réduction sont prévues : travaux réalisés entre avril et octobre, gestion stricte des déchets, limitation du bruit aux horaires de jour, balisage pour protéger la végétation et remise en état des zones de chantier après travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation concernera le camping existant (environ 40 personnes/jour au max - ouverture de mai à octobre) et les nouveaux ecolodges (environ 22 personnes/jour en moyenne annuelle - ouvert toute l'année) Les incidences attendues sont limitées : - Eau et assainissement : consommation supplémentaire modérée (limitation du temps des douches), nouveau traitement des eaux grises par phyto-épuration ; suppression des eaux noires par l'installation de toilettes sèches à séparation ; récupération des eaux pluviales envisagée. - Énergie et climat : consommation faible car sobriété énergétique voulue des ecolodges ; possibilité d'intégrer du photovoltaïque ; sensibilisation des usagers à la sobriété. - Mobilités : trafic routier limité ; camping sans voiture ; logistique interne assurée par un véhicule électrique. - Paysage et biodiversité : intégration discrète des constructions bois ; éclairages extérieurs limités et orientés pour réduire la pollution lumineuse ; vigilance sur la faune forestière et sensibilisation des clients - Déchets : volume modéré par la mise en place d'une stratégie zéro déchets, gestion par tri sélectif et filières locales Des mesures d'accompagnement sont prévues : gestion durable des ressources (eau, énergie, déchets), sensibilisation des campeurs au respect de l'environnement et limitation des nuisances sonores et lumineuses.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet Surface de plancher ecolodges Surface de plancher bâtiment logistique	(4,5, ha) (260, m²) (100, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Il n'y a pas eu d'études environnementale sur le projet, mais un précédent projet (plus imposant que le notre) avait déposé une demande d'étude au cas par cas et avait été exonéré d'une évaluation environnementale. La décision est la n°2020-ARA-KKP-2377 (G:2020-00-6047), en annexe.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Vallee de la Tarentaise, massif de la Vanoise 1530m
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN de Notre Damer Du Pre, approuve et joint au dossier
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Un captage d'eau est present a proximite, aux bornes du terrain : - a 150m environ de nos constructions - en amont de ces derniers A ma connaissance, il n'y a pas de perimetre de protection
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'eau sera collectée sur le château d'eau actuel captée pour la commune et le camping. Captage de source Volume estimé à 42l/j/pers environ pour les ecolodges Volume estimé à 30l/j/pers environ pour le camping
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Deblai-remblai à l'équilibre
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Source collectée par captage actuel avec une garantie de capacité de ressource Douche avec limiteur de débit - bouton poussoir... Réseau électrique réalisé par la comcom jusqu'au terrain Assainissement remis aux normes : phyto épuration eau grises Eaux noires inexistantes : toilettes sèches à séparation Produits de nettoyage 100% biologiques Stratégie zéro déchet
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Nous cherchons à minimiser l'impact par des habitats réversibles (construction bois et couverture en aluminium, soubassement sur pilotis en pieux vissés) Certaines zones sont déjà utilisées par le camping : zone de rassemblement, tentes de groupe Les surfaces de plancher sont minimales Pas de zones humides caractérisées sur le terrain
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Oui, mais nous n'installons que 9 ecolodges de 27m ² , dans l'enceinte actuelle du camping, donc un impact limité.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRN approuvé : chutes de pierre Mais nous ne mettons aucune installation dans la zone concernée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase travaux, oui, il y aura des déplacements d'engins de chantier, limites a nos reseaux et constructions. En phase exploitation, nous allons limiter le trafic en passant a un camping sans voiture. Une aire de parking sera ameenagee en amont du site par la communaute de communes. Donc hors travaux, baisse du trafic
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Oui, par la lumiere de nos ecolodges, batiment et quelques cheminements pietonniers (ceux ci seront eclaires principalement par des leds de faible intensite, maitrise de la duree d'eclairage jusqu'a 21 heures
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Amelioration de l'existant par la mise aux normes de l'assainissement des sanitaires actuels et des ecolodges. Toilettes seches a separatio Urine et eaux grises : filiere d'assainissement
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Filiere d'assainissement phytoepuration

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Urine et eaux grises uniquement > filiere d'assainissement phyto Pas d'eaux noires car toilettes seches a separation
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de dechets non dangereux. 2 zones de compostage : toilettes seches et dechets organiques Zone de tri des dechets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Poursuite des habitudes pastorales et agricoles Entretien du terrain en mi saison par un agriculteur

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un Eco-Projet au Coeur de la Nature Notre projet de camping nature a pour objectif de minimiser notre impact environnemental et d'éduquer nos clients aux pratiques durables.

- Construction eco-responsable : Nous utilisons des matériaux naturels et écologiques comme la fibre de bois. Nos ecolodges sont construits par des artisans locaux sur des pieux vissés, évitant le béton et permettant la réversibilité de nos installations.
- Autonomie et usages sobres : Chaque lodge est équipé de toilettes sèches à séparation, où l'urine est dirigée vers une filière d'assainissement et les solides compostés. Pour réduire la consommation d'eau, nous remplaçons les douches classiques par des saunas à bois, incitant à des pratiques plus sobres et une limitation en eau.
- Mobilité douce et zéro bruit : Le site est entièrement sans voiture pour réduire les nuisances sonores. Seuls des véhicules électriques, comme un SSV, sont autorisés pour l'exploitation. L'hiver, le site est accessible uniquement à pied.
- Gestion des déchets : Nous visons le zéro déchet grâce à des zones de compostage, un tri des déchets optimisé et la limitation du plastique.
- Sensibilisation et partenariats locaux : Nous partageons nos connaissances sur les solutions low-tech via des affichages et des mini-formations. Nous privilégions les partenariats avec des professionnels locaux pour la restauration et les activités, en adoptant une approche zéro déchet. Nous voulons que nos ecolodges deviennent un laboratoire d'expériences pour promouvoir des modes de vie plus respectueux de l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de notre démarche engagée, des surfaces limitées, de notre stratégie de limitation en eau et en énergie, nous estimons que notre projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Nous avons pour objectif de limiter l'impact du camping sur l'environnement. Cela passe par des mesures concrètes : mise aux normes de l'assainissement, réduction du trafic automobile et sensibilisation de nos clients à l'écologie. Ainsi, tout en reconnaissant l'impact inévitable de la construction et de l'exploitation de nos habitats, nous nous efforçons de le compenser et d'en faire un levier de prise de conscience collective.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom OBERBILIG

Prénom Camille

Qualité du signataire Associe

À La Thuile

Fait le 01-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)